

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.



La
Semaine Religieuse
DE
Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ADRESSE :
Cap-Santé, Comté
de Portneuf,
Canada.



ABONNEMENT :
\$1.00 par année,
payable d'avance ;
3 centins le nu-
méro.

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^{ie}

SOMMAIRE :

Mgr Joseph-David Déziel, 289.—Le mois de saint Joseph, 290.—Lettre de S. E. le cardinal Ledochowski, Préfet de la Propagande, 290.—Recettes des Œuvres du diocèse de Québec, pour 1893, 292.—Les saints Clous, 292.—Théologie populaire, 293.—Lettre de N. S. P. le Pape Léon XIII, 296.—Bibliographie, 299.—Nécrologie, 300.—A travers le monde des nouvelles, 300.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6½ h. — Grand'messe à 10 h. ;

Vêpres à 2 h. ; Sermon et Salut à
6½ h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 6½ 7 et 8 h.
—Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme
à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archicon-
frérie à 6½ h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—
Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à
6 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messes basses le dim. à 6h. et 7h.

OCTAVE ROUSSEAU, PEINTRE-DÉCORATEUR,
avantageusement connu du public
et pouvant fournir les meilleures
recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux
relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et
MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBINIÈRE.

WALKER'S INTERNATIONAL ATLAS

Après un examen attentif de ce nouvel ouvrage, nous pouvons
sûrement le recommander.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Mgr Joseph-David Déziel



Né à Maskinongé, le 21 mai 1806; ordonné prêtre, le 5 septembre 1830; vicaire à Louiseville, en 1831; à Gentilly, en 1832; à Maskinongé de 1832 à 1833; curé de la Rivière-du-Loup (en bas) en 1835; de Saint-Pierre les Bequets, en 1837; de Saint-Joseph de Lévis, en 1844; de Notre-Dame de Lévis, en 1852. Fonda le collège de Lévis, en 1854; le Couvent des Sœurs de la Charité, en 1857; l'Hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, en 1877. Décédé à Notre-Dame de Lévis, le 26 juin 1882.

No. 25—17 février 1894.

Le mois de saint Joseph

Le mois de saint Joseph peut être commencé en février, de manière à le terminer, le 19 mars, fête du Patron de l'Église universelle.

Ceux qui, pendant un mois, font chaque jour une pratique de dévotion quelconque en l'honneur de ce grand saint, peuvent gagner une indulgence partielle de trois cents jours, chaque jour ; et, de plus, une indulgence plénière un jour du mois au choix de chacun, pourvu que véritablement contrits, ils se confessent, communient et prient selon les intentions du souverain Pontife.

• Redoublons pour lui de zèle et de dévouement ; méditons chaque jour ses grandeurs ; imitons ses vertus et implorons son assistance.

Lettre de S. E. le cardinal Ledochowski, Préfet de la Propagande
Au nouveau Supérieur-Général des Oblats, le T. R. P. Soullier, O. M. I.

ROME, 22 décembre, 1893.

Très Révérend Père,

Du jour où j'ai appris, Très Révérend Père, que, dans le Chapitre de Votre Congrégation, tenu à Paris, il y a quelques mois, vous aviez été élu Supérieur-Général, j'ai eu la pensée de vous adresser des Lettres spéciales dans lesquelles, en vous félicitant de tout cœur de votre élévation à cette haute dignité, je saisis cette si heureuse occasion de donner à la société entière des Pères Oblats de Marie Immaculée un témoignage non équivoque de mon estime et de ma bienveillance.

Ce dessein, que les circonstances ne m'ont pas permis de réaliser plus tôt, je le mets d'autant plus volontiers à exécution aujourd'hui, qu'à l'occasion de votre voyage dans la Ville-Sainte, j'ai pu voir de plus près et par moi-même les éminentes qualités qui vous distinguent, mon Très Révérend Père, et qui vous ont conduit comme naturellement à la lourde charge de modérateur suprême de Votre Congrégation.

Un autre motif de vous manifester ici mes sentiments, c'est la ferme espérance que votre administration sera grandement profitable à la très illustre Société des Pères Oblats, et qu'ainsi la Sacrée-Congrégation de la Propagande, toujours plus appliquée à la diffusion du nom chrétien, pourra à juste titre se réjouir de recevoir de la dite Société, dans l'avenir comme dans le passé, un concours aussi précieux qu'efficace.

De cette assurance, nous avons pour garant et le zèle avec lequel tous les religieux actuellement placés sous votre direction s'acquittent de leurs fonctions d'ouvriers évangéliques, et la conduite prudente qu'ils tiennent dans toutes les entreprises qui touchent en quelque façon à la gloire du nom divin.

C'est un fait notoire aujourd'hui que votre famille religieuse dès le jour où elle a pris place parmi celles qui de tout temps ont fleuri dans l'Eglise du Christ, s'est à ce point dévouée au salut des âmes et au progrès de la foi, qu'elle a entrepris, dans ce but, et s'est efforcée de mener à bonne fin, des œuvres aussi nombreuses que diverses. Cette Sacrée Congrégation sait parfaitement tout ce que, dès l'origine, la pieuse société des Oblats de Marie Immaculée a fait dans les contrées les plus reculées de l'univers, vers lesquelles ses missionnaires, désireux de gagner à Jésus-Christ les nations les plus misérables et comptant uniquement sur le secours divin, n'ont pas hésité d'accourir. D'ailleurs, ce n'est pas en vain qu'ils ont porté le poids de ces travaux, comme le prouve surabondamment l'état spirituel des vicariats apostoliques que cette Sacrée Congrégation de la Propagande vous a confiés en Amérique et en Afrique ; ainsi que le prouve également l'immense région du Canada, dans laquelle, non contents de travailler à répandre la vérité évangélique, vous vous appliquez d'une manière spéciale à cultiver la jeunesse dans l'université d'Ottawa, où, grâce à vos soins, fleurissent les bonnes études divines et humaines.

Non moins notoire, assurément, est le zèle déployé par les vôtres à Ceylan, où, depuis cinquante ans, au milieu de grandes difficultés et au mépris de nombreux dangers, vous travaillez à la conversion de ces nations infidèles ; or, elle n'ignore pas, cette Sacrée Congrégation qui, selon le devoir de sa charge, s'est efforcée de temps à autre de stimuler encore votre zèle et de vous soutenir de ses conseils, elle n'ignore pas quelles peines vous avez endurées et combien d'âmes vous avez gagnées par vos travaux infatigables, avec le secours de la grâce de Dieu.

C'est pourquoi, Très Révérend Père, je nourris l'espérance certaine que vous continuerez d'opérer des œuvres toujours plus grandes pour le bien de l'Eglise de Jésus-Christ. Et, pour qu'il en soit ainsi, je ne vous recommande instamment qu'une seule chose : C'est que vous gardiez fidèlement l'esprit de Jésus-Christ qui vous anime et que vous ayez à cœur de conserver toujours les sentiments d'obéissance et d'amour que vous n'avez cessé de témoigner au Saint-Siège et à cette Sacrée Congrégation.

Je prie Dieu, en attendant, de vous garder sain et sauf très longtemps.

Je suis, mon Très Révérend Père

Votre tout dévoué serviteur,

M. Card. LEDOCHOWSKI Préf.

J. Aug. Archevêque de Larisse, Secrét.

Recettes des Œuvres du diocèse de Québec, pour 1893

Denier de Saint-Pierre.....	\$ 3,770.52
Sourds-Muets.....	961.44
Ecoles du Nord-Ouest.....	893 88
Colonisation ¹	1,045.44
Nègres de l'Afrique.....	1,036.69
Sainte-Enfance.....	3,418.39
Séminaires des Indes.....	1,279.47
Tombeau de sainte Anne.....	1,244.96
Propagation de la Foi.....	7,764.61

Total..... \$ 21,415.40 (1)

Les saints Clous

Lorsque le Sauveur fut arrivé au sommet du Calvaire, les soldats Romains chargés de l'exécution de la sentence, l'étendirent sur la Croix et l'y fixèrent par des clous qui transperçèrent ses pieds et ses mains.

« Il est bien juste, dit le Pape Innocent VI, dans le rescrit par lequel il autorisait la fête de la sainte Lance et des saints Clous, il est bien juste d'honorer d'une dévotion particulière les saints Clous, qui attachèrent à la Croix le Corps sacré du Sauveur. Tout couverts de son sang divin, s'ils furent pour lui des instruments de souffrances et de douleurs, ils devinrent pour nous comme les canaux qui épanchèrent sur nos âmes les flots bien-faisants d'un sang réparateur. »

Il y avait deux manières de crucifier les condamnés : on les fixait à l'arbre fatal tantôt avec des cordages, tantôt avec des clous. L'un et l'autre système étaient usités au temps de Jésus. Ainsi dans le martyre de saint André, le proconsul donna ordre aux bourreaux de crucifier l'apôtre les pieds et les mains liés et non percés, afin de prolonger son supplice. Pour Jésus, l'im-

(1) Le montant de ces collectes était, l'année dernière, de \$15,720.36.

patience des bourreaux, stimulée par l'approche des fêtes de Pâques, préféra le second ; aussi voyons-nous, après la Résurrection, Jésus montrer à ses disciples ses pieds et ses mains percés. Le prophète d'ailleurs l'avait ainsi annoncé : « Ils ont percé mes mains et mes pieds, » avait dit David parlant prophétiquement au nom du Sauveur.

Notre Sauveur fut-il attaché à la croix avec trois ou quatre clous ? Tous les archéologues qui ont sérieusement examiné ce point, sont d'accord pour dire qu'il y en eut quatre.

Les fouilles de Saint-Clément, à Rome, ont montré un crucifix aux pieds séparés. Toutes les peintures grecques représentent Notre Seigneur fixé à la Croix avec quatre clous. Deux crucifix attribués, l'un à Nicodème, et conservé à Lucques, un autre à Saint-Luc, conservé à Siroli, près d'Ancone, montrent les deux pieds cloués séparément.

Ce sont les peintres, vers le 13^e siècle, qui ont imaginé le crucifix à trois clous. Pour traverser les deux pieds par un seul clou, il eût fallu un fer d'une longueur extraordinaire, et les os se seraient brisés sous les coups, ce dont le corps de Notre Seigneur fut préservé, conformément à la prophétie qui en avait été faite. C'est à terre que se faisait le crucifiement quand il était pratiqué à l'aide de clous fixant les quatre membres.

Théologie populaire

Il y a de cela plusieurs siècles, le peuple de Rome et les pays environnants choisirent le Pape pour leur roi. Il était déjà leur chef spirituel et ils en firent de plus leur chef temporel. Le Pape alors les protégea et les gouverna comme font les autres rois. Plus tard, des rois et des princes y ajoutèrent d'autres domaines, et peu à peu les possessions du Pape devinrent assez considérables.

Comment a-t-il perdu ces possessions ?

Le gouvernement italien les lui a enlevées de la manière la plus inique. En outre, il a dépouillé l'Eglise de certaines autres propriétés qui lui avaient été données par des fidèles. Nul monarque au monde n'avait de réclamation plus équitable ou de droits plus certains que ceux du Saint-Père à la possession de ses Etats ; et cependant il s'est trouvé un gouvernement qui les lui a volés comme ferait un voleur vulgaire qui profiterait de votre impuissance à vous défendre, pour vous enlever par violence ce que d'autres vous ont légitimement donné.

Le pouvoir temporel est-il nécessaire au Saint-Père ?

Oui, le Saint-Père a besoin d'un certain pouvoir temporel. Il doit être libre et indépendant dans le gouvernement de l'Eglise. Il doit être libre de parler, comme il l'entend, aux catholiques du monde entier, et libre aussi d'écouter ce qu'ils ont à lui dire. Il ne pourrait jouir de ces libertés s'il était soumis à la puissance d'un chef politique qui pourrait le jeter en prison, lui défendre de communiquer avec les évêques de la catholicité, ou tout au moins l'empêcher de s'élever contre ses injustices. Le Pape doit donc avoir certaines possessions qui lui soient propres afin de ne pas redouter les injustices d'un prince quelconque, et de pouvoir proclamer hardiment la vérité au monde entier, dénoncer les gouvernements hostiles à l'Eglise et décerner des éloges à ceux qui les méritent.

Notons bien que nous ne déterminons pas les possessions que le Pape devrait avoir ; nous disons simplement qu'il devrait posséder quelques domaines qui lui permettraient de conserver son indépendance, et ces domaines, en justice, devraient être ceux qu'on lui a enlevés. Les Etats Unis offrent un exemple qui démontre que le Pape a besoin d'un pouvoir indépendant. Chaque Etat faisant partie de la Confédération Américaine forme par lui-même un gouvernement autonome, ayant son gouverneur, sa législature, ses lois propres, etc., et au-dessus de tous ces Etats, il y a le gouvernement des Etats-Unis avec son Président. A l'origine, les membres du gouvernement fédéral des Etats-Unis s'assemblaient pour traiter des affaires de la nation, tantôt dans un Etat, tantôt dans un autre, quelquefois à New-York et quelquefois en Pensylvanie, etc. Mais ils reconnurent bientôt que pour être indépendants de ces petits Etats et rendre justice à tous, ils devaient avoir un territoire propre, indépendant de tout Etat, et c'est alors qu'on choisit Washington avec un territoire adjacent de dix milles carrés, appelé maintenant district de Colombie, et où le gouvernement des Etats-Unis exerce librement ses droits et ses devoirs. Le Saint-Père est, de la même manière, au-dessus de tous les gouvernements du monde en matière de religion, de justice et de droit ; et comme le gouvernement des Etats-Unis est appelé à décider sur les droits respectifs de chaque Etat, de même le Saint-Père est appelé quelquefois à se prononcer sur les droits des différents gouvernements, ce qu'il ne peut faire avec une justice égale pour tous, s'il n'est indépendant de chacun d'eux.

Le pouvoir temporel des Papes est de plus très utile à l'Eglise, en ce que le Saint-Père peut employer les revenus de ses posses-

sions à l'éducation de prêtres et de professeurs, à l'impression de livres, etc., pour les missions étrangères. Il peut aussi venir au secours des églises, des écoles et des institutions des pays pauvres, et principalement des missionnaires qui travaillent à la conversion des infidèles.

Lorsque le Saint-Père était en possession de ses Etats, il pouvait faire beaucoup plus pour la conversion des nations païennes, qu'il ne le peut maintenant. Aujourd'hui, il est obligé de compter sur les aumônes des fidèles et sur l'offrande du Denier de Saint-Pierre pour l'accomplissement de ces œuvres et pour l'entretien de sa Cour.

Qu'est-ce qu'on entend par l'indéfectibilité de l'Eglise ?

L'indéfectibilité de l'Eglise veut dire que l'Eglise telle que fondée par Jésus-Christ, durera jusqu'à la fin du monde.

L'indéfectibilité de l'Eglise veut donc dire que l'Eglise ne peut cesser d'exister, ni changer la doctrine que Notre Seigneur lui a enseignée.

L'infailibilité signifie que l'Eglise ne peut enseigner l'erreur pendant le temps de sa durée, et l'indéfectibilité signifie qu'elle durera toujours, qu'elle sera toujours infailible, et qu'elle demeurera toujours telle que Notre Seigneur l'a fondée. Il y a deux choses que nous devons comprendre clairement et ne pas confondre, ce sont les deux espèces de lois qui existent dans l'Eglise : les lois que Notre Seigneur lui a données, et les lois qu'elle a elle-même promulguées. Elle ne peut changer les lois qu'elle a reçues de Notre Seigneur. Ainsi, l'Eglise ne peut abolir un seul sacrement ni en ajouter de nouveaux. Mais lorsque l'Eglise déclare que tel jour il sera défendu de faire usage de viande, c'est une loi qu'elle fait elle-même, et elle pourra la changer lorsqu'elle le voudra. Notre Seigneur a laissé son Eglise libre de faire les lois qu'elle jugerait nécessaires, liberté dont elle a toujours usé en faisant des lois appropriées aux circonstances de temps et de lieu. Elle abroge aujourd'hui d'anciennes lois qui n'ont plus leur raison d'être, et elle en promulgue de nouvelles qui sont devenues nécessaires. Mais elle ne change jamais et ne pourra jamais changer la doctrine, les vérités de la foi ou de la morale, et tout ce que nous devons croire et pratiquer pour sauver notre âme. Elle peut régler certaines choses dans leur application aux lois divines, mais elle ne peut changer la substance même de ces lois.

En quelle personne ces trois attributs de l'Eglise sont-ils réunis ?

Ces trois attributs de l'Eglise se trouvent réunis dans leur plénitude, en la personne du Pape, dont l'autorité et l'infaillibilité dureront jusqu'à la fin des temps.

Quelles sont les marques ou notes par lesquelles on peut reconnaître l'Eglise ?

L'Eglise a quatre marques ou notes par lesquels elle peut être reconnue : elle est une, sainte, catholique et apostolique.

Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII,

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et évêques du monde catholique
SUR LES-ETUDES BIBLIQUES

(Suite)

3.—Etablir l'autorité de la Bible

Lorsque par une interprétation saine et habile des Livres Saints, on a démontré, développé et éclairci la doctrine catholique, on a fait beaucoup ; il est un autre travail pourtant, et non moins important que difficile, c'est d'établir solidement l'autorité de ces livres eux-mêmes. Ce résultat ne pourra être assuré dans sa plénitude et son universalité que par l'enseignement vivant et infaillible de l'Eglise : « C'est l'Eglise, en effet, qui par elle-même, à cause de sa miraculeuse propagation, de son éminente sainteté, de son inépuisable fécondité en tous biens, de son unité, de sa indestructible stabilité, présente un perpétuel motif de crédibilité et une preuve irréfutable de sa mission divine. » (1). Mais parce que l'autorité divine et infaillible de l'Eglise repose elle-même sur l'Ecriture Sainte, il faut avant tout établir la valeur historique de celle-ci. Par ces livres, témoins très sûrs de l'antiquité, on pourra ainsi mettre hors de doute la divinité du Christ, sa mission, l'institution de la hiérarchie dans l'Eglise, et la primauté conférée à Pierre et à ses successeurs. Il sera très utile pour y réussir qu'un nombre assez grand d'ouvriers appartenant à la hiérarchie sacrée abordent ensemble cette tâche avec une préparation spéciale ; on les verra alors repousser sur ce point particulier les attaques de l'ennemi ; ils revêtiront avant tout pour combat l'armure divine que recommande l'Apôtre (2), mais les nouvelles armes et la nouvelle tactique de l'ennemi ne les surprendront pas. Saint Jean Chrysostome en fait un devoir aux prêtres. « nous devons apporter un très grand zèle pour que la parole du Christ habite en nous, abondamment, nous devons être aptes en effet, à soutenir des combats de plus d'un genre : la lutte change, et les adversaires attaquent sur tous les points. ils ne se servent pas tous des mêmes armes, et ne nous combattent pas d'une seule manière » (3).

Aussi est-il nécessaire que celui qui doit lutter avec tous connaisse les stratagèmes et les artifices de tous, qu'il se serve également de la fronde, qu'il soit à la fois tribun et centurion, général et simple soldat, cavalier et fantassin, qu'il connaisse la tactique navale aussi bien que la guerre de siège ; car

(1) Conc. Œc. sess. III, c. III, de fide.

(2) Eph. VI, 13. seqq.

(3) Cfr. Col. III. 16.

s'il est étranger à quelque partie de l'art militaire, s'il se néglige sur un point, ce sera par ce côté que le diable fera entrer ses suppôts dans la bergerie, afin de la dévaster (1). Nombreux sont les artifices et les ruses de l'ennemi sur cette partie du champ de bataille, Nous l'avons dit en passant, plus haut. Quels sont les moyens de défense ? Nous allons maintenant les indiquer.

A l'aide des langues orientales

Le premier consiste dans l'étude des anciennes langues orientales et aussi dans ce qu'on appelle la critique. Cette double connaissance, qu'aujourd'hui on estime si fort, le clergé doit la posséder, à un degré plus ou moins élevé, selon les lieux et les personnes. De cette manière, car *il doit se faire tout à tous* (2), et être toujours prêt à répondre, à tous ceux qui lui demandent compte des espérances qui sont en lui (3). Aussi pour les professeurs d'écriture Sainte c'est une nécessité, et pour les théologiens une convenance de posséder les langues dans lesquelles les hagiographes ont primitivement écrit les livres canoniques. Il serait aussi à désirer qu'elles fussent cultivées par les élèves ecclésiastiques, en particulier par ceux qui dans les académies aspirent aux grades théologiques.

De plus, il faut tâcher que dans toutes les Universités, ce qui heureusement s'est déjà fait dans plusieurs, on établisse ces chaires pour les autres idiomes antiques sémitiques et pour les sciences propres à ces langues, dans l'intérêt de ceux qui se destinent à professer les saintes Lettres. Pour la même raison ces hommes doivent être plus savants et plus exercés que les autres dans l'art de la vraie critique.

A l'aide de la critique historique

Car c'est au détriment de la vérité et de la religion, qu'on a inventé une méthode qu'on décore du nom de critique supérieure. D'après cette méthode, pour juger de l'origine, de l'intégrité et de l'autorité de n'importe quel livre, on doit avoir recours uniquement aux preuves intrinsèques, comme on les appelle. Au contraire il est clair que dans les questions historiques, telles que l'origine et la conservation des livres, les preuves fournies par l'histoire ont plus de force que toutes les autres : aussi doit-on les rechercher et les examiner avec le plus grand soin. Les preuves intrinsèques, le plus souvent, n'ont pas assez de poids pour qu'on puisse les invoquer dans la cause elle-même, si ce n'est pour ajouter à la confirmation.

En agissant autrement on rencontrerait de graves inconvénients. Ce serait encourager les ennemis de la religion à attaquer et à détruire l'authenticité de nos saints Livres. Car ce genre tant prôné de critique supérieure aboutit à ceci : que chacun dans ses interprétations en viendrait à suivre son propre goût et ses opinions faites d'avance. De cette manière la lumière désirée ne se fera pas sur les Écritures, la vraie science ne gagnera rien : mais l'erreur se trahira par cet effet qui la caractérise : la diversité des opinions et les contradictions incessantes dont les chefs de cette méthode nouvelle Nous offrent déjà le spectacle. Et parce que ceux-ci sont pour la plupart imbus des principes d'une fausse philosophie et de l'esprit rationaliste, ils ne cesseront pas d'éla-

(1) *De sacerdotibus*, IV, 2.

(2) I. Cor. IX, 22.

(3) I. Petr. III, 15.

guer des saints Livres les prophéties, les miracles et tout ce qui dépasse l'ordre naturel.

4.—*Combattre les objections tirées (2) des sciences naturelles*

En second lieu il faut combattre ceux qui, abusant de la connaissance qu'ils ont des sciences naturelles, s'attachent à tous les pas des auteurs sacrés pour montrer leur ignorance sur ces matières et dénigrer les Ecritures elles-mêmes.

Danger de ces objections

Ces accusations, ayant pour objet des choses sensibles, deviennent surtout dangereuses lorsqu'elles arrivent à la connaissance du vulgaire et surtout de la jeunesse qui s'adonne à l'étude des lettres. Celle-ci, en effet, une fois qu'elle aura perdu le respect de la révélation divine sur un point, refusera facilement de lui prêter foi sur tous les autres. Or, il est bien certain que, si les sciences naturelles peuvent servir à manifester la gloire du Créateur, empreinte dans la création, pourvu qu'elles soient convenablement expliquées, elles peuvent tout aussi bien détruire les principes de la saine philosophie et corrompre les mœurs si elles sont présentées d'une façon perfide aux jeunes intelligences. C'est pourquoi la connaissance des sciences naturelles sera pour le professeur d'Ecriture Sainte d'un puissant secours. Par là il pourra plus facilement découvrir et combattre les attaques qui, de ce côté aussi, sont dirigées contre les saints Livres.

Principes de solution

Il ne saurait assurément exister de désaccord entre théologiens et savants si les uns et les autres se renfermaient dans leurs limites respectives, si suivant le conseil de saint Augustin, ils n'avançaient rien sans preuve et ne donnaient pas pour certain ce qui ne l'est pas (1). Toutefois, s'il arrive un conflit, voici, d'après le même docteur, la règle générale que doit suivre le théologien : « Toutes les fois que les savants ont appuyé leurs assertions sur de solides preuves, montrons qu'elles ne sont pas en contradiction avec l'enseignement de nos saints livres ; au contraire les savants affirment-ils que telle découverte contredit la Bible, c'est-à-dire la doctrine catholique, montrons, si nous le pouvons, que cette découverte est fautive ; en tout cas et en attendant la preuve, tenons la découverte pour fautive ; n'hésitons pas » (2). Cette règle est très juste. En effet il faut d'abord considérer que les écrivains sacrés ou plutôt l'Esprit-Saint parlant par leur bouche (3) n'ont pas voulu nous révéler la nature intime du monde visible dont la connaissance ne sert de rien pour le salut.

C'est pourquoi ces écrivains n'ont pas prétendu étudier directement les phénomènes naturels ; mais quelquefois ils en parlent ou les décrivent accidentellement. Et alors ils adoptent la manière de parler usitée de leur temps dans la conversation ordinaire, langage dont les plus grands savants se servent encore de nos jours dans la vie commune. Or dans la conversation on désigne les choses comme elles apparaissent aux sens ; de même les écrivains sacrés s'en sont rapportés aux apparences (4). C'est le Docteur Angélique qui nous

(1) *In Gen. ep. imperf.* IX, 3^a.

(2) *De Gen. ad litu.* I, 21; 41.

(3) S. Aug. *id.* II, 9, 20.

(4) *Summa theol.* p. I, q. LXX, n. 1 ad 3.

en avertit. Dieu parlant aux hommes, s'est conformé à leur manière d'entendre et de désigner les choses. D'ailleurs si l'on doit défendre énergiquement l'Écriture Sainte, il ne s'ensuit pas qu'il faille soutenir toutes les opinions émises par chacun des Pères et des exégètes postérieurs. Ces hommes ont subi l'influence des opinions qui avaient cours de leur temps : en expliquant les passages des Saintes Écritures qui font allusion aux choses naturelles, ils ont pu mêler à la vérité des jugements qu'on n'accepterait pas aujourd'hui. Aussi faut-il soigneusement mettre à part dans leurs interprétations les points qu'ils donnent réellement comme touchant à la foi ou comme étroitement unis à elle, ainsi que les vérités qu'ils présentent d'un consentement unanime ; car, sur tout ce qui n'appartient pas au domaine de la foi, les saints ont eu le droit, comme nous l'avons, d'émettre différents avis. C'est la pensée de saint Thomas (1), qui fait ailleurs cette si sage réflexion : « Je crois plus prudent, à l'égard des doctrines qui sont communément admises par les philosophes et ne sont pas contraires à nos croyances, d'éviter tout ensemble et de les affirmer comme des dogmes de foi (bien que ceux-ci quelquefois soient présentés sous le patronage des philosophes) et de ne pas les rejeter comme étant en contradiction avec la foi, pour ne pas fournir aux savants l'occasion de mépriser la doctrine » (1). Aussi, quoique l'interprète doive montrer que les faits établis sur des preuves solides par les observateurs de la nature, ne sont pas en opposition avec l'Écriture bien comprise, il doit cependant se garder d'oublier que d'autres faits, d'abord présentés comme certains, ont été ensuite mis en doute et rejetés. Que si les auteurs des traités de physique franchissent les limites de leur science et font invasion dans le domaine de la philosophie avec de fausses données, le théologien exégète doit renvoyer au philosophe le soin de les réfuter.

(À suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Mois du Sacré-Cœur à l'usage des âmes pieuses, des communautés et des paroisses, par le Chanoine Bousset. 1 vol. in-18 de 320 pages. Prix : 1,50 franco par la poste ; 1,75.

Voici un ouvrage dont les pieuses considérations, et les exemples bien choisis, sont nouveaux, dont tout est entièrement rajeuni dans un sujet souvent traité à notre époque.

« Celui qui me suit, dit Jésus ne marche pas dans les ténèbres. » Aussi l'auteur a-t-il été bien inspiré de développer les enseignements du divin Maître, de faire contempler les traits adorables de ce Modèle de toute perfection, afin de nous porter à retracer quelques linéaments que nous pouvons y admirer.

A travers ces contemplations, on voit briller en quelque sorte quelques rayons de la figure du divin Sauveur, soit au mont

(1) *In Sent. II, dist. II, q. I, a. 3.*

(2) *Opusc. X.*

Thabor, soit dans ses ineffables révélations à la bienheureuse Marguerite-Marie.

Le lecteur est aussi édifié qu'instruit par les exemples de la dévotion au Sacré-Cœur. Il peut y apprendre les principales pratiques propres à répandre cette dévotion si bien appropriée aux besoins de notre époque.

L'ouvrage a mérité l'éloge de la Revue des Jésuites, les *Etudes religieuses*.

Ce nouvel ouvrage de M. l'abbé Bounes, qui contient plus de 320 pages, sera sans doute favorablement accueilli du public auquel il s'adresse et auquel il peut faire beaucoup de bien

NECROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. l'abbé Pierre Paradis, curé de Kankakee, décédé la semaine dernière, à l'âge de 59 ans.

Né à l'Ancienne-Lorette, le 16 mars 1835, et ordonné à Québec, le 24 septembre 1859, M. l'abbé Paradis, après avoir été deux ans vicaire à la Baie Saint-Paul, se consacra aux missions canadiennes de l'Illinois.

Son service et sa sépulture ont eu lieu dans sa paroisse natale, le 12 du mois courant. Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs.

A travers le monde des nouvelles

Quebec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Pacôme, le 19 ; au Séminaire de Québec, le 21 ; au couvent de la Sainte-Famille, le 22 ; à Saint-Evariste le 24.— Un brave citoyen de Saint-Laurent, L.-O., M. F. Gosselin, a célébré, le 30 janvier dernier, le cinquantième anniversaire de son mariage. Il est le père de dix-neuf enfants, dont 13 sont encore vivants. L'aîné est le sympathique curé de Saint-Joseph de la Beauce. La tradition semble vouloir s'établir dans cette famille bénie, de donner le premier-né au Seigneur. Le héros de la fête, malgré ses soixante-treize ans, est peut-être le plus jeune et le plus gai de ses co-paroissiens. Comme il a toujours trouvé la vie bonne, nous lui disons, ainsi qu'à la digne femme que Dieu lui a donnée : *ad multos annos*.

Rome.—La S.-C. des Rites a permis l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc, ce qui lui confère le titre de vénérable.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	18	février	—II dim. du Carême
Lundi,	19	"	—Saint Cyrille d'Alex.
Mardi,	20	"	—De la férie.
Mercredi,	21	"	— do
Jeudi,	22	"	—Chaire de saint Pierre.
Vendredi,	23	"	—Sainte Suaire de N. S. J.-C.
Samedi,	24	"	—Saint Mathias.

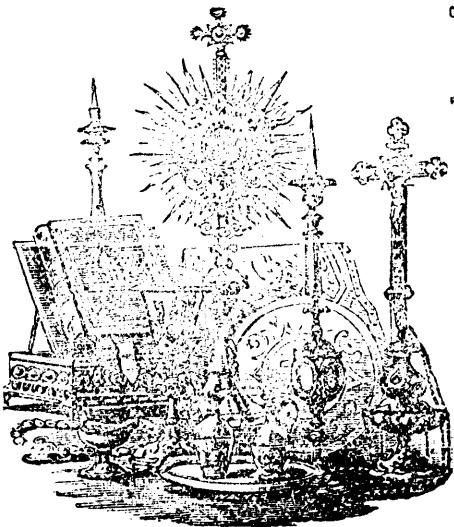
ABONNEMENTS PAYÉS

M. B., Québec.—M. D., Cap de la Magdeleine.

C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Québec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nouveautés des grandes manufactures d'Europe. Vases Sacrés depuis \$15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires, Soieries et Passementeries de toutes sortes. Draps mortuaires, Bannières et



Draperies. Chemins de croix et Statues de toutes grandeurs et de tous les prix. Mérites à soutenir. Cois en Ivoire, Barrotes, Ceintures laine ou soie, Huile d'olive, Encens, Charbons, etc. Indiges et articles religieux en grande quantité.

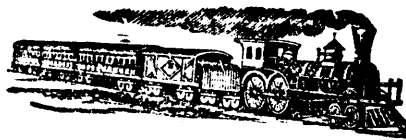
N.-B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

*** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ***

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m. samedi seulement.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., 4.00 p. m.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m. 5.05 p. m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITES : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.